



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 mai 2013
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2013

3-14 juin 2013, New York

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Arrangements en matière de programmation

**Réponse à la décision 2013/4 du Conseil
d'administration sur les arrangements du PNUD
en matière de programmation**

Résumé

Dans sa décision 2013/4, le Conseil d'administration a prié le PNUD de lui communiquer des renseignements sur l'exercice des fonctions financées aux rubriques fixes pour le programme Economistes et les services d'appui au développement, déployés directement au niveau des pays, et le Bureau des études sur le développement, déployé au niveau mondial, pour qu'il soit en mesure d'examiner les ressources nécessaires pour ces fonctions.

Le Conseil d'administration a également décidé d'inclure le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans les arrangements en matière de programmation. Ce faisant, il a prié le PNUD de lui soumettre officiellement, à sa session annuelle de 2013, une proposition détaillée à cette fin, en exposant notamment les incidences que l'inclusion du FENU aurait sur les ressources de base disponibles pour les programmes, et en particulier les raisons pour lesquelles ce devrait être une dépense renouvelable tous les ans.

Le présent rapport apporte une réponse détaillée à la décision 2013/4, et montre notamment la valeur ajoutée par ces fonctions, leur impact sur le changement en cours et l'efficacité du développement ainsi que leurs liens et synergie avec les résultats des programmes aux niveaux national, régional et mondial. Il s'efforce d'apporter des faits probants, tirés de diverses sources d'information, pour étayer les raisons avancées en faveur de la poursuite du financement de ces fonctions et présenter des arguments solides à cet égard.

Le Conseil d'administration est prié de prendre note de l'approche proposée par le PNUD concernant l'inclusion du FENU dans les arrangements en matière de programmation ainsi que des renseignements communiqués sur l'exercice des fonctions financées au titre des rubriques ci-dessus mentionnées dans le cadre des arrangements de programmation



Introduction

1. Dans sa décision 2013/4, adoptée à sa première session ordinaire de 2013, le Conseil d'administration a prié le PNUD de lui communiquer, avant sa session annuelle de 2013, des renseignements sur l'exercice des fonctions financées aux rubriques fixes pour le programme Economistes et les services d'appui au développement, déployés au niveau des pays, et le Bureau des études sur le développement, déployé au niveau mondial, pour qu'il soit en mesure d'examiner les ressources nécessaires pour ces fonctions¹.

2. Le Conseil d'administration a également décidé d'inclure le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans les arrangements en matière de programmation. Ce faisant, il a prié le PNUD de lui soumettre officiellement, à sa session annuelle de 2013, une proposition détaillée en exposant notamment les incidences que l'inclusion du FENU aurait sur les ressources de base disponibles pour les programmes, et en particulier les raisons pour lesquelles ce devrait être une dépense renouvelable tous les ans.

3. Le présent rapport apporte une réponse détaillée aux demandes du PNUD, et montre notamment la valeur ajoutée par ces fonctions, leur impact sur le changement en cours et l'efficacité du développement ainsi que leurs liens et synergie avec les résultats des programmes aux niveaux national, régional et mondial. Il s'efforce d'offrir des faits probants, tirés de diverses sources d'information, pour étayer sa proposition et présenter des arguments solides en faveur de la poursuite du financement de ces fonctions.

I. Programme Économistes

4. Vingt-sept économistes sont financés au titre du programme Economistes dans les pays du programme, soit 22 dans la région de l'Afrique, trois dans la région de l'Asie et du Pacifique et deux dans la région des États arabes; il couvre 23 pays parmi les moins avancés et un pays sans littoral (Mongolie). Pour la plupart, les économistes proviennent de pays de programme, ce qui traduit la diversité et la compétence des candidats provenant de pays en développement, notamment des moins avancés.

5. Les économistes fournissent des services consultatifs d'ordre économique afin de faciliter l'élaboration de politiques en faveur des pauvres et de stratégies de croissance bénéficiant à tous et équitables ainsi que la mise en place de processus de planification fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Les dépenses au titre du programme Économistes se sont élevées à 6,7 millions de dollars des États-Unis en 2012.

6. Les économistes jouent un rôle moteur dans l'adoption d'approches novatrices, intégrées et globales de la réalisation du développement humain durable dans des contextes de développement très complexes. Ils fournissent des conseils de qualité, reposant sur des données factuelles, et influent sur l'élaboration de politiques

¹ Le Conseil d'administration a également demandé des informations sur la rubrique consacrée aux services consultatifs. Cette question n'est pas traitée en tant que telle dans le présent rapport mais dans le cadre de l'évaluation du programme mondial, qui figure également à l'ordre du jour de la session annuelle du Conseil d'administration.

nationales en ouvrant les choix de principe et en élargissant l'éventail des orientations possibles. Leurs travaux ont un impact concret sur l'amélioration de la vie des populations, la formation et la rétention des capacités nationales, le renforcement de la résilience des pays et la lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales et les disparités régionales. Ils apportent par ailleurs des contributions de fond cruciales au système des Nations Unies dans son ensemble, grâce au système des coordonnateurs résidents, en vue de l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'assistance au développement (PNUAD) et des programmes communs, et appuient ainsi le PNUD dans son rôle de fédérateur et de courroie de transmission des connaissances au sein de la famille des Nations Unies.

7. L'un des principaux points forts du programme Économistes est son aptitude à associer d'autres partenaires de développement aux activités de fond au niveau des politiques, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration et la conception de nouveaux programmes. Il apporte ainsi une valeur ajoutée importante et complète le travail sur le terrain du PNUD, dont il élargit la capacité intellectuelle et élève le profil général de ses domaines d'activité et de ses politiques.

8. Dans la région de l'Afrique, les économistes sont déployés de manière à renforcer l'action du PNUD en amont concernant les politiques à mener. Ils aident les bureaux de pays à définir la direction stratégique des programmes et projets du PNUD, et participent à leur mise en œuvre en qualité de conseillers techniques auprès des autorités nationales, du PNUD et de l'ensemble du système des Nations Unies. L'évaluation de 2013 du programme régional pour l'Afrique (DP/2013/21) a montré que les conseillers économiques du programme étaient en prise directe sur les programmes de pays, du fait de leur implantation dans les bureaux de pays qui leur permet d'appuyer la mise en valeur des capacités nationales nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre, et assurer le suivi des stratégies de développement en faveur des pauvres fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Soulignant la contribution des conseillers économiques aux résultats obtenus au niveau des pays, l'évaluation a montré que, en matière de plans nationaux de développement, le programme régional, en implantant les conseillers économiques dans les bureaux de pays, a effectivement contribué à l'élaboration de stratégies nationales de développement et de la réduction de la pauvreté fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce faisant, les conseillers économiques ont renforcé les capacités nationales de faire de même, par exemple dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Malawi, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Togo.

10. Le Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (MAF) a été conçu dans le but de rendre les programmes des Nations Unies et du PNUD plus directement applicables aux besoins des pays de manière à accélérer la réalisation de ces objectifs. Les économistes à l'œuvre dans des pays d'Afrique font savoir qu'ils aident les gouvernements à mettre en œuvre des plans d'action prioritaires du MAF. Ainsi, le Burkina Faso a indiqué que les mesures prioritaires énoncées dans le MAF en matière de sécurité alimentaire ont été l'élément constitutif du programme national sur le développement rural tandis qu'au Ghana, le plan d'action élaboré sur la base du premier MAF en matière de santé maternelle a obtenu des ressources financières d'un montant de 52 millions d'euros. L'évaluation du programme régional a souligné particulièrement

l'importance de l'échange de connaissances lorsque les conseillers économiques d'un pays ayant l'expérience du MAF ont prêté concours à d'autres pays qui se lançaient dans le processus du MAF ou qui se heurtaient à des difficultés lors de son application.

11. Les économistes et les unités chargées des stratégies et des politiques qu'ils dirigent le plus souvent, supervisent également l'élaboration des rapports nationaux sur le développement humain, dont en moyenne trois sont produits chaque année dans la région. Ces rapports portent sur toute une série de domaines thématiques, dont l'emploi des jeunes, le relèvement après un conflit, la prestation de services et le changement climatique, en même temps qu'ils préconisent l'expansion du capital humain et des perspectives à cet égard. En voici quelques exemples :

a) Au Cameroun, les conclusions essentielles du rapport national sur le développement humain de 2009 ont été incorporées dans le plan national de développement, avec pour résultat un relèvement des allocations budgétaires destinées aux secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'éducation en 2010 et 2011;

b) Au Nigéria, le rapport national sur le développement et son indice de développement humain au niveau des États ont fait l'objet de débats lors du Forum des gouverneurs du Nigéria, ce qui a suscité des analyses locales complémentaires;

c) Au Sénégal, le processus d'élaboration du rapport national sur le développement humain a conduit le Gouvernement à mettre au point un plan d'action national sur l'adaptation au changement climatique;

d) En Zambie, un cours consacré au développement humain est offert dans l'une des trois universités publiques et sera également donné dans une autre université publique.

12. Une enquête menée sur les activités des économistes dans la région a montré qu'elles continuaient de porter avant tout sur des questions liées à la coordination et à l'efficacité de l'aide, ce qui façonne pour une grande part les activités au titre des programmes du PNUD et du système des Nations Unies. Pour de nombreux économistes, il s'agit d'une tâche de longue haleine, privilégiant les procédures, mais leur travail est hautement apprécié par les gouvernements hôtes, les partenaires de développement et d'autres organismes des Nations Unies. Ainsi :

a) Au Cameroun, l'économiste a contribué à une évaluation et à des tables rondes nationales sur l'efficacité de l'aide;

b) Aux Comores, une base de données sur l'assistance au développement est en cours d'élaboration et d'installation pour permettre au Gouvernement de suivre efficacement les opérations à cet égard;

c) Au Zimbabwe, une version préliminaire d'un rapport sur les solutions envisageables pour l'examen du mécanisme de coordination de l'aide et de ses résultats sur le plan du développement a été transmise au Gouvernement. Il a été prévu de tenir un atelier national des parties prenantes dans le but d'améliorer la coordination de l'aide et l'efficacité du développement en adoptant un programme de développement unifié;

d) Au Mozambique, le programme Économistes du PNUD joue un rôle directeur dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (coordination de l'aide)

en rassemblant et renforçant les contributions de 18 organismes des Nations Unies en matière de dépenses d'assistance et d'actions concertées;

e) En Mauritanie, le bureau de pays a fourni un appui technique et financier à l'introduction et au fonctionnement d'une base de données sur l'assistance au développement (un système de gestion de l'aide), à l'introduction et la mise en œuvre de cadres de consultation aux niveaux global et sectoriel sur des questions stratégiques (mobilisation de ressources, élaboration et exécution de politiques gouvernementales), et à l'élaboration d'une stratégie de participation de la société civile.

13. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'objectif stratégique du PNUD est de développer les capacités de la région de manière à promouvoir une croissance bénéficiant à tous et des politiques appropriées dans le contexte de l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, les ressources du PNUD dans la région seront recentrées sur les services consultatifs de politique générale en amont et le renforcement de ses propres capacités internes dans les domaines d'activités essentielles. Dans le but de renforcer ce rôle consultatif et le positionnement du PNUD en matière d'élaboration de politiques et de contribuer à la prestation de conseils politiques en amont dans les bureaux de pays, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a déployé des économistes dans certains bureaux de pays (Mongolie, Népal et, en 2013, Myanmar), qui ont également des responsabilités sous-régionales.

14. Par leur travail, les économistes aident à rehausser l'impact des programmes de pays du PNUD en apportant des contributions de fond et une assurance de qualité aux interventions du PNUD menées dans la perspective d'une croissance et d'un développement humain bénéficiant à tous. En Mongolie, le conseiller économique a joué un rôle central dans les débats et les consultations nationales sur la mise en œuvre du MAF. En outre, il a aidé les parties à s'entendre sur la méthodologie à appliquer pour estimer la pauvreté dans le pays, et, à cette fin, a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau des statistiques du pays.

15. Par leur analyse des problèmes de développement émergents, les économistes contribuent à renforcer le rôle consultatif que joue le PNUD auprès des gouvernements concernés. Au Népal, l'économiste a contribué à l'élaboration du rapport national sur le développement humain, qui a mis en relief certaines lacunes des mesures existantes de lutte contre la pauvreté sur lesquelles reposent les politiques actuelles et a présenté une mesure plus large du développement humain. Le Gouvernement a confirmé qu'il considérait le rapport national sur le développement humain comme l'un des principaux outils permettant d'élargir sa perspective du développement sans exclusive, essentiellement parce qu'il génère des séries d'informations sur les capacités, qui n'existaient pas jusqu'alors, recouvrant toutes les dimensions socioéconomiques pertinentes et permettant les comparaisons dans le temps. Au Bhoutan, à la demande du Gouvernement, l'économiste du PNUD a travaillé avec le Conseil du tourisme à la mise au point d'un cadre pour le Compte satellite du tourisme, qui permettra de mieux estimer la contribution du secteur du tourisme au produit national brut du pays.

16. Les économistes aident également à diffuser les principaux messages émanant d'études entreprises par le système des Nations Unies aux niveaux régional et mondial en les adaptant aux contextes nationaux. Ils font œuvre de sensibilisation en organisant des forums, séminaires et conférences sur les politiques et en y

participant. Les dialogues sur le développement que le PNUD a aidé à organiser en Mongolie visaient à appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en offrant une plateforme de discussion, d'échange d'analyses et de mise en commun des bonnes pratiques internationales portant sur des questions de développement fondamentales. Un certain nombre de ces dialogues sur le développement se sont tenus à partir de novembre 2012 et devraient se tenir chaque année en Mongolie, sous la direction du PNUD. Au Népal, le PNUD, en facilitant la tenue d'un atelier sur les rôles respectifs des hommes et des femmes et la macroéconomie organisé par la Commission nationale de planification, a contribué à la formation de quelques membres de son personnel, débutants ou de niveau intermédiaire, à la formulation de politiques macroéconomiques soucieuses d'équité entre les sexes. On compte que l'analyse rigoureuse de l'utilisation du temps, ventilée par sexe, qui a été effectuée à partir des travaux de l'atelier, influera sur les politiques nationales relatives à la participation des femmes. En Mongolie, l'analyse du conseiller économique a mis au jour les questions essentielles soulevées par la planification du développement dans le cadre de la décentralisation budgétaire menée par le Gouvernement et de l'application de la loi sur le budget du 1^{er} janvier 2013. L'analyse a préparé le terrain à l'élaboration du descriptif d'un projet de 3,5 millions de dollars visant à aider le Gouvernement à établir des plans et politiques de développement.

17. Au Soudan, l'économiste a aidé le bureau de pays à contribuer aux débats sur les politiques et à veiller à ce que la stratégie d'ensemble du bureau de pays et l'exécution des programmes soient en étroite relation. Il a dirigé la mise en place d'un système de suivi des résultats, ce qui a renforcé l'établissement de rapports axés sur les résultats et leur impact. En identifiant les lacunes des plans de développement, il a positionné le bureau de pays dans les débats, notamment en concevant et en animant des table rondes sur des questions fondamentales liées à la planification du développement et à la gestion des finances publiques.

18. En Somalie, l'économiste a aidé les gouvernements des régions à analyser les données statistiques, à formuler des plans quinquennaux, à examiner les politiques et à produire les rapports nationaux sur le développement humain en 1998, 2001 et 2012. Les activités qu'il a animées ont notamment porté sur le suivi des recommandations du rapport national sur le développement humain de 2012 (spécifiquement, la participation des jeunes à l'élaboration et à l'application des politiques nationales), la prestation de services consultatifs au Gouvernement fédéral à Mogadishu en matière de planification du développement, l'établissement de systèmes statistiques intéressant le développement économique et la coordination de l'aide, l'institutionnalisation de systèmes de suivi de la pauvreté et la fourniture d'un appui analytique à la conduite d'un recensement de la population.

II. Services d'appui au développement

19. Le programme des services d'appui au développement a été établi pour doter les bureaux de pays de la capacité d'intervenir rapidement et d'appuyer directement les initiatives en amont dans les domaines d'intervention du PNUD. Les ressources allouées aux bureaux de pays à cette fin par an vont de 12 000 à 58 000 dollars, en fonction du niveau de revenu du pays. Les dépenses effectuées au titre des services d'appui au développement en 2012 s'élevaient à 6,4 millions de dollars.

20. Les services d'appui au développement jouent un rôle déterminant en matière d'innovation et de recherche de nouvelles méthodes et solutions. Malgré leur faible volume, les ressources et les activités consacrées aux services d'appui au développement permettent aux PNUD de tirer parti des nouveaux domaines d'intervention et de jouer un rôle de catalyseur en la matière. Souvent, les fonds alloués aux services d'appui au développement servent de capital d'amorce pour mobiliser les partenaires et les ressources et pour positionner le PNUD comme un leader d'opinion et un agent de développement crédible.

21. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le soutien apporté par les services consultatifs et les initiatives financés au titre de l'appui au développement, à l'élaboration et à l'examen des programmes de pays et des documents connexes (descriptifs de programme de pays, plans d'action du programme de pays et PNUAD), en particulier pendant les premières phases, a permis d'améliorer la qualité des résultats du programme en identifiant et en évaluant les possibilités offertes et les difficultés rencontrées dans le contexte de chaque pays. Au Cambodge, les ressources au titre des services d'appui au programme ont permis d'améliorer l'exécution du programme de pays du PNUD en établissant des indicateurs, des critères de référence et des cibles, en examinant l'efficacité des interventions et des recommandations du PNUD en vue d'en élargir la portée ou de les transposer ailleurs et en élaborant des cadres stratégiques pour aider les organismes des Nations Unies à apporter un appui coordonné et significatif à l'exécution des programmes nationaux.

22. Dans la sous-région du Pacifique, les ressources au titre des services d'appui au développement ont permis aux organismes des Nations Unies d'harmoniser et de coordonner leurs activités en appuyant des programmes communs avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population. Les fonds alloués ont été utilisés pour élaborer le PNUAD pour le Pacifique et le descriptif de programme sous-régional; c'était la première initiative novatrice du genre visant à regrouper 14 États insulaires du Pacifique dans un descriptif de programme du PNUD pour 2013-2017.

23. Les services de consultant financés au titre de l'appui au développement renforcent la capacité technique des bureaux de pays de répondre en temps voulu et avec souplesse aux nouveaux besoins des gouvernements en procédant à des évaluations des stratégies et plans d'action de développement national. En Inde, les ressources allouées ont permis de fournir des conseils stratégiques sur des questions délicates liées à la gouvernance, au développement des capacités, à l'urbanisation, aux changements climatiques, à la finance et à la croissance pour tous et de contribuer, par des analyses, à l'élaboration du PNUAD et du descriptif de programme de pays.

24. Au Bhoutan, les ressources au titre de l'appui au développement ont permis d'entreprendre une étude de base sur les personnes âgées, la première du genre, dont se serviront les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et d'autres spécialistes en recherche sociale pour mettre en œuvre des initiatives au bénéfice des personnes âgées. L'étude contribuera à promouvoir la protection sociale et à obtenir des résultats dans le domaine de l'appui aux groupes vulnérables, élément essentiel du projet du onzième plan quinquennal du Gouvernement. Elle servira aussi à élaborer des initiatives au titre du nouveau programme Bhutan One (PNUAD 2014-2018). Les ressources allouées ont permis à l'équipe de pays des Nations

Unies d'effectuer une évaluation macro-économique du système de gestion des finances publiques. Cette évaluation est un élément essentiel du programme Bhutan One.

25. En Indonésie, les ressources au titre de l'appui au développement ont permis de financer l'élaboration du plan de lancement des activités au titre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD). Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la phase préparatoire de la lettre d'intention d'un milliard de dollars signée entre les Gouvernements indonésien et norvégien, a jeté les bases de changements profonds dans l'approche de l'Indonésie en matière de protection et de gestion des forêts et des terres tourbeuses.

26. Au Sri Lanka, les ressources au titre de l'appui au développement ont contribué à renforcer la gestion aux fins du développement grâce à la conception du système national intégré d'information sur le développement publié sur l'Internet, qui permet au gouvernement de surveiller son programme de développement et l'utilisation des fonds et d'accroître ainsi l'efficacité de l'aide.

27. Les ressources au titre de l'appui au développement sont très appréciées dans les interventions prioritaires, lorsque d'autres ressources ne peuvent être mobilisées assez rapidement. Par exemple, dans l'est du Soudan, ces ressources ont été utilisées pour élaborer des programmes de gouvernance tenant compte de la situation de conflit. En Iraq, elles ont servi à définir le modèle opérationnel le plus adapté pour ramener les services du PNUD à Bagdad.

III. Bureau des études sur le développement

28. Le Bureau des études sur le développement effectue des recherches et des analyses sur des questions économiques et de développement de portée mondiale. Il a notamment pour mandat de surveiller les débats universitaires et les débats sur les politiques en vue de recueillir de nouvelles informations, des données et des modes de réflexion sur les problèmes de développement émergents à l'échelle mondiale. Le Bureau procède à une réflexion stratégique et prospective sur les questions de politique et de développement de portée mondiale qui revêtent un intérêt pour les programmes mis en œuvre par le PNUD aux niveaux mondial, régional et national. Le fait de se concentrer tout particulièrement sur l'interaction du PNUD avec d'autres institutions et plates-formes (par exemple, le Groupe des 20, les institutions de Bretton Woods et le Partenariat mondial pour une coopération efficace pour le développement) permet de positionner l'organisation comme un partenaire de choix et un chef de file en matière de développement humain. Le Bureau compte actuellement deux spécialistes des politiques, deux analystes des politiques et un assistant administratif.

29. Depuis le début de la crise économique et financière mondiale en 2008 et l'instabilité des prix des produits alimentaires et des produits de base qui l'a précédée, le Bureau s'est penché sur les conséquences de cette crise pour le développement humain et sur les moyens par lesquels les pays en développement pourraient en atténuer les effets négatifs et s'engager dans la voie d'une croissance plus solide, bénéficiant à tous et durable. Au cours des cinq dernières années, ce travail de fond a considérablement contribué à élargir le choix des politiques que les

pays en développement peuvent envisager dans l'action qu'ils mènent pour consolider les acquis du développement et accélérer la croissance équitable et favorable aux pauvres, qui a été compromise par les crises mondiales.

Quatre domaines de recherche pour le développement

30. Les travaux de recherche concrets ci-après ont offert des options en matière de politiques de développement et contribué à définir des modèles de croissance durable bénéficiant à tous pour les pays en développement :

a) **Instabilité des prix des produits de base et gestion des ressources naturelles.** La gestion des ressources naturelles est devenue l'une des premières priorités nationales pour de nombreux pays riches en ressources, exportateurs de produits de base, qui souhaitent profiter de la dernière flambée des prix des matières premières pour promouvoir la croissance économique et le développement humain. Dans un document de travail qu'il a établi, le Bureau analyse les défis et les options pour les pays en développement en matière de gestion durable des ressources naturelles dans le contexte d'une instabilité croissante des prix des produits de base. Le document a été présenté à la conférence internationale intitulée « Éviter la malédiction des ressources : gestion des industries extractives aux fins du développement humain », tenue à Oulan-Bator (Mongolie) en octobre 2011. Il a été également présenté au Bureau des politiques de développement à New York en avril 2012. Un autre document de travail intitulé « Riding the Commodity Rollercoaster: Natural Resource Management in the Context of increasing Commodity Price Volatility » a été publié;

b) **Chocs, développement humain et renforcement de la capacité d'adaptation (par la corrélation entre développement économique et développement humain) dans le contexte des crises économiques et financières.** Depuis le début de la crise économique et financière mondiale, le Bureau de l'appui au développement a établi plusieurs documents sur les effets de la crise sur le développement humain et les mesures prises par les gouvernements pour protéger les membres les plus vulnérables de la société, notamment la mise en place de facteurs de stabilisation automatique et de mesures de protection sociale dans les plans de stimulation financière. Certains des travaux ont été largement cités et utilisés dans les rapports du Secrétaire général et les exposés présentés par les hauts responsables du PNUD :

- i) « The Economic Crisis: Assessing Vulnerability in Human Development ». Cette étude a été menée conjointement avec les bureaux de pays du PNUD en Afrique subsaharienne en vue de recueillir les données les plus récentes sur l'incidence de la crise sur le développement humain;
- ii) « Overview : Economic Crises and Human Development »;
- iii) « Developing Countries' Social Protection Measures in Reaction to the Global Economic and Financial Crisis »;
- iv) « The Economic Crisis, Violent Conflict, and Human Development »;

c) **Protection sociale.** L'importance que revêtent des régimes de protection sociale performants s'agissant de mettre à l'abri les populations vulnérables est l'un des principaux enseignements tirés de la crise économique et financière mondiale. Dans ce contexte, le Bureau a produit plusieurs documents qui ont été cités dans de

nombreux rapports et études notables établis par divers institutions et organismes des Nations Unies (par exemple la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Conseil économique et social, l'Organisation internationale du Travail, le Secrétariat de l'ONU, le PNUD et l'UNICEF). Le Bureau a également participé étroitement au dialogue international sur la protection sociale, organisée par le Centre des politiques du PNUD à Séoul, en établissant un document d'information générale (« Sequencing, Cost-efficiency and Fiscal Sustainability of Social Protection », octobre 2012). Ce document, portant sur trois aspects de la protection sociale, à savoir la mise en place par séquence des systèmes de protection sociale, l'évaluation du coût-efficacité des systèmes de protection sociale et la viabilité budgétaire de ces systèmes, a servi de base aux débats pendant la conférence, à laquelle ont participé des représentants de pays de programme. Alliant la recherche à l'expérience acquise au niveau des pays, le document a contribué à l'échange Sud-Sud de connaissances bien étayées sur les expériences nationales en matière de protection sociale dans les domaines de la mise en place par séquence, du financement et de la viabilité budgétaire;

d) **Gouvernance mondiale pour le développement.** Malgré les multiples ajustements apportés ces dernières années, le système de gouvernance économique mondiale pour le développement n'est toujours pas à la hauteur de l'interdépendance croissante entre pays. La gestion mondiale des questions et la coordination et la coopération internationales en vue de mieux fournir les biens publics mondiaux sont indispensables au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Bureau s'est fortement concentré sur ce domaine afin de renforcer le multilatéralisme, la cohérence des politiques et l'action collective aux fins du développement et de mieux positionner l'Organisation des Nations Unies et le PNUD comme acteurs essentiels de l'évolution de la coopération internationale pour le développement. Certains des travaux ont été largement cités et utilisés dans les rapports du Secrétaire général et les exposés présentés par les hauts responsables du PNUD, notamment :

- i) « Governance Arrangements for Global Economic Challenges : A Political Science Perspective »;
- ii) « Gouvernance économique mondiale et développement », rapport du Secrétaire général (A/66/506);
- iii) « Global Economic Governance », document de travail à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

31. En outre, le Bureau a fourni des documents de base et un appui à la recherche pour plusieurs publications phares et initiatives du PNUD, dont l'initiative multipartite conduite par le PNUD et intitulée « Entreprendre au bénéfice de tous » (menée en collaboration avec la Division du secteur privé et les bureaux de pays); *Triple Wins For Sustainable Development*, un rapport établi en collaboration avec le Groupe de la lutte contre la pauvreté du Bureau des politiques de développement; le programme pour l'après-2015, en collaboration avec le Bureau des politiques de développement; et le rapport sur le développement humain en Afrique, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique.

Renforcer la position du PNUD comme chef de file en matière de développement humain

32. Les connaissances engendrées par le Bureau aident le PNUD à mieux se positionner dans un paysage de coopération internationale pour le développement sans cesse en évolution. Le Bureau apporte un appui fonctionnel à l'Administratrice en sa qualité de représentante de l'ONU et du PNUD aux réunions du Groupe des Vingt (G20) et des institutions de Bretton Woods, et contribue à la réflexion stratégique sur l'interaction du système des Nations Unies pour le développement avec le G20. De même, le Directeur du Bureau des politiques de développement représente le système des Nations Unies au Groupe de travail sur le développement du G20 et le Bureau des études sur le développement apporte un appui fonctionnel et renforce la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de l'exécution du programme de développement des Nations Unies. Dans ces instances, le PNUD entend être « la voix des sans voix », en faisant en sorte qu'il soit pleinement tenu compte de tous les aspects du développement dans la réglementation financière et la coordination des politiques économiques à l'échelle mondiale. On trouvera ci-après des exemples de l'action menée dans ces domaines :

a) Coordination technique des organismes des Nations Unies et rôle de représentant de l'Administratrice du PNUD aux réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, l'accent étant mis en particulier sur les intérêts des pays en développement et l'importance du développement pour la stabilité et le redressement économique dans le monde (depuis 2010);

b) Contribution à l'élaboration du plan d'action pluriannuel de développement du G20 et du Consensus de Séoul pour le développement (novembre 2010), à la demande de la République de Corée, qui assurait la présidence du G20 en 2010;

c) Élaboration d'un document stratégique intitulé « Global Rebalancing and Development » (novembre 2011), en vue de mieux tenir compte des effets des déséquilibres persistants à l'échelle mondiale et des politiques économiques coordonnées ou non du G20 sur le développement économique dans les pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés (PMA);

d) Coordination technique des organismes des Nations Unies et rôle de représentant du PNUD aux travaux du Groupe de travail sur le développement du G20 (depuis 2010);

e) Définition de critères pour améliorer l'interaction entre le G20 et le système des Nations Unies au sujet du plan de développement pour l'après-2015, et coordination avec la présidence du G20 en vue d'approfondir cette relation (depuis 2013).

33. Les travaux sur les questions économiques et de développement dans le monde revêtent une importance croissante dans un monde toujours plus interdépendant, eu égard à la nécessité d'un changement structurel en matière de coopération internationale pour le développement durable. Le Bureau des études sur le développement joue un rôle essentiel en fournissant des conseils pertinents et en aidant les pays de programme à relever les défis du développement.

IV. Fonds d'équipement des Nations Unies

34. Le modèle d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) conjugue les investissements, l'assistance technique et la sensibilisation. Les investissements sont au cœur des interventions du FENU et sont proposés sous forme de subventions, de prêts et de garanties. Ces investissements s'articulent avec un solide renforcement des capacités et des services consultatifs de politique générale en amont visant à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans d'action nationaux à la fois dans le domaine du financement du développement local et du financement ouvert à tous.

35. En matière de financement pour tous, le FENU apporte son appui par le biais de programmes de pays, de programmes mondiaux et d'actions de mobilisation. Les programmes de pays sont adaptés aux besoins de chaque pays au travers d'investissements en équipement. Les programmes mondiaux visent à compléter les programmes de pays en favorisant les innovations qui repoussent les frontières de l'intégration financière; ils offrent ainsi au PNUD une plateforme unique de dialogue sur les politiques relatives à ces questions. En 2012, le FENU a apporté son appui à des programmes d'intégration financière dans 31 pays parmi les moins avancés (dans 22 cas par le biais de programmes de pays et dans neuf cas par le biais d'initiatives mondiales ou régionales). Le FENU appuie en outre des activités de finance accessible à tous menées par le PNUD dans des pays où lui-même n'a pas de programme.

36. Il va sans dire que c'est avec le PNUD que le FENU a noué le principal partenariat stratégique. Fondé sur la complémentarité initiale des deux organisations, le partenariat entre le FENU et le PNUD tend à gagner en simplicité, en cohérence et en efficacité ainsi qu'en flux de ressources, l'objectif ultime étant que les deux organisations aient un plus grand impact sur le développement, en particulier dans les pays les moins avancés.

37. La totalité des programmes conjoints du FENU sont actuellement des programmes conjoints avec le PNUD. Dans deux domaines concrets – le financement du développement local et le financement auquel tous participent – le FENU s'attache à expérimenter et développer des mécanismes de financement novateurs afin d'accroître les investissements et d'exploiter le potentiel dormant des pays en développement. L'action du FENU contribue à l'élaboration des politiques et au développement institutionnel et offre donc une base utile aux interventions du PNUD, qui promeuvent et appuient les politiques nationales et renforcent les capacités des pouvoirs publics et des institutions non gouvernementales dans les domaines de la décentralisation et du financement auquel tous participent.

38. Ces dernières années, le FENU a amplifié de trois à huit fois le volume de ses ressources initiales : pour chaque dollar qu'il a investi dans un projet donné, d'autres partenaires de développement ou gouvernements en ont investi de trois à huit. Cette démultiplication a été nettement supérieure là où des flux de capital parallèles ou consécutifs sont venus s'ajouter de manière indirecte.

39. On trouvera ci-après des exemples de l'influence et de l'impact que le partenariat entre le PNUD et le FENU peut avoir sur les interventions des pays :

a) Au Bangladesh, en 2011, les deux organisations ont conclu un accord pour un programme ambitieux et unique grâce auquel 60 millions de dollars ont été

investis dans un programme national d'un coût de 750 millions de dollars financé par la Banque mondiale. Plus récemment, le Gouvernement bangladais et la Banque mondiale ont reconnu que l'action de développement local du FENU a montré la capacité d'absorption potentielle et les possibilités d'investissement des collectivités locales. En conséquence, un nouveau programme de développement doté de 300 millions de dollars permettra d'étendre à l'échelle nationale le système d'allocation des subventions locales et la réforme de la gouvernance locale mis au point par le FENU;

b) Au Lesotho, en 2012, la Commission européenne a apporté une contribution de 9,9 millions de dollars à un programme conjoint PNUD-FENU sur la consolidation de la décentralisation, soit neuf fois la contribution initiale du FENU (1,1 million de dollars) à ce programme;

c) En Ouganda, l'action des deux organismes a permis d'élaborer une politique nationale de développement économique local;

d) En Sierra Leone, le Gouvernement a officiellement lancé le mode de développement économique local introduit au niveau national par un programme conjoint PNUD-FENU, et demande que le programme soit élargi à tout le pays;

e) Au Libéria, les deux organismes ont apporté un appui technique à l'élaboration de la politique nationale de décentralisation et de gouvernance locale. La politique a été signée par la Présidente en septembre 2011, et un processus de réforme législative a été engagé;

f) En République démocratique populaire lao, l'action des deux organismes a amené le Premier Ministre à prendre un décret renforçant le rôle du développement au niveau du district.

40. En 2011, à la demande du PNUD, le FENU a affecté un conseiller technique principal au Moyen-Orient, preuve d'une demande croissante des services du FENU de la part des pays sortant de la transformation politique en cours. Le FENU a également commencé à élargir son mandat d'investissement à un nouveau PMA (le Myanmar) à la demande de l'Administratrice, qui a mis à disposition 1 million de dollars en 2012 étant entendu que cet investissement initial permettrait d'attirer des fonds supplémentaires au bénéfice de la collaboration entre le FENU et le PNUD au Myanmar et d'accroître l'impact des deux organismes sur le développement, compte tenu de leurs avantages comparatifs. L'intervention du FENU est maintenant inscrite dans le programme de pays du PNUD et le FENU a attiré des fonds extérieurs supplémentaires d'un montant de 7 millions de dollars à ce jour.

41. La participation du FENU aux arrangements en matière de programmation permettrait au PNUD et au FENU de renforcer plus résolument la synergie entre les deux organismes, en tirant parti de leurs atouts techniques et avantages comparatifs respectifs. Ce serait le signe d'un engagement stratégique de la part des deux organismes.

42. Pour le FENU, le fait de disposer d'une rubrique dans les arrangements en matière de programmation offre une certaine prévisibilité, en particulier étant donné les fluctuations des ressources de base ces dernières années.